

---

# Ville de Trois-Rivières

## (2022, chapitre 68)

### **Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone COL-4056 à même une partie de la zone RES-4039 ainsi que d'agrandir la zone COR-3035 à même une partie de la zone RES-3020**

---

**1.** L'annexe 1.4 : Plan de zonage – Feuille 7 du *Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126)* est modifiée de manière à agrandir la zone COL-4056 à même une partie de la zone RES-4039, approximativement à l'ouest du boulevard Thibeau et au nord de la rue Pie-XII, le tout tel qu'apparaissant aux annexes I et II, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme si elles étaient ici reproduites au long.

**2.** L'annexe 1.4 : Plan de zonage – Feuille 4 de ce règlement est modifiée de manière à agrandir la zone COR-3035 à même une partie de la zone RES-3020, approximativement au sud-ouest de la rue Saint-Georges, entre les rues Royale et Saint-Olivier, le tout tel qu'apparaissant aux annexes III et IV, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme si elles étaient ici reproduites au long.

**3.** Le présent règlement entre en vigueur, par l'effet du deuxième alinéa de l'article 25 du décret 851-2001 pris par le gouvernement du Québec le 4 juillet 2001, à la plus hâtive des deux dates suivantes :

1° 30 jours après la date de publication de l'avis prévu à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre. A-19.1), à condition que la Commission municipale du Québec n'ait pas reçu, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande faite conformément à l'article 137.11 de cette Loi;

2° la date où, sous l'autorité du deuxième alinéa de l'article 137.13 de cette Loi, la Commission municipale du Québec donne un avis attestant qu'il est conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, le cas échéant.

Édicté à la séance du Conseil du 19 avril 2022.

---

M. Jean Lamarche, maire

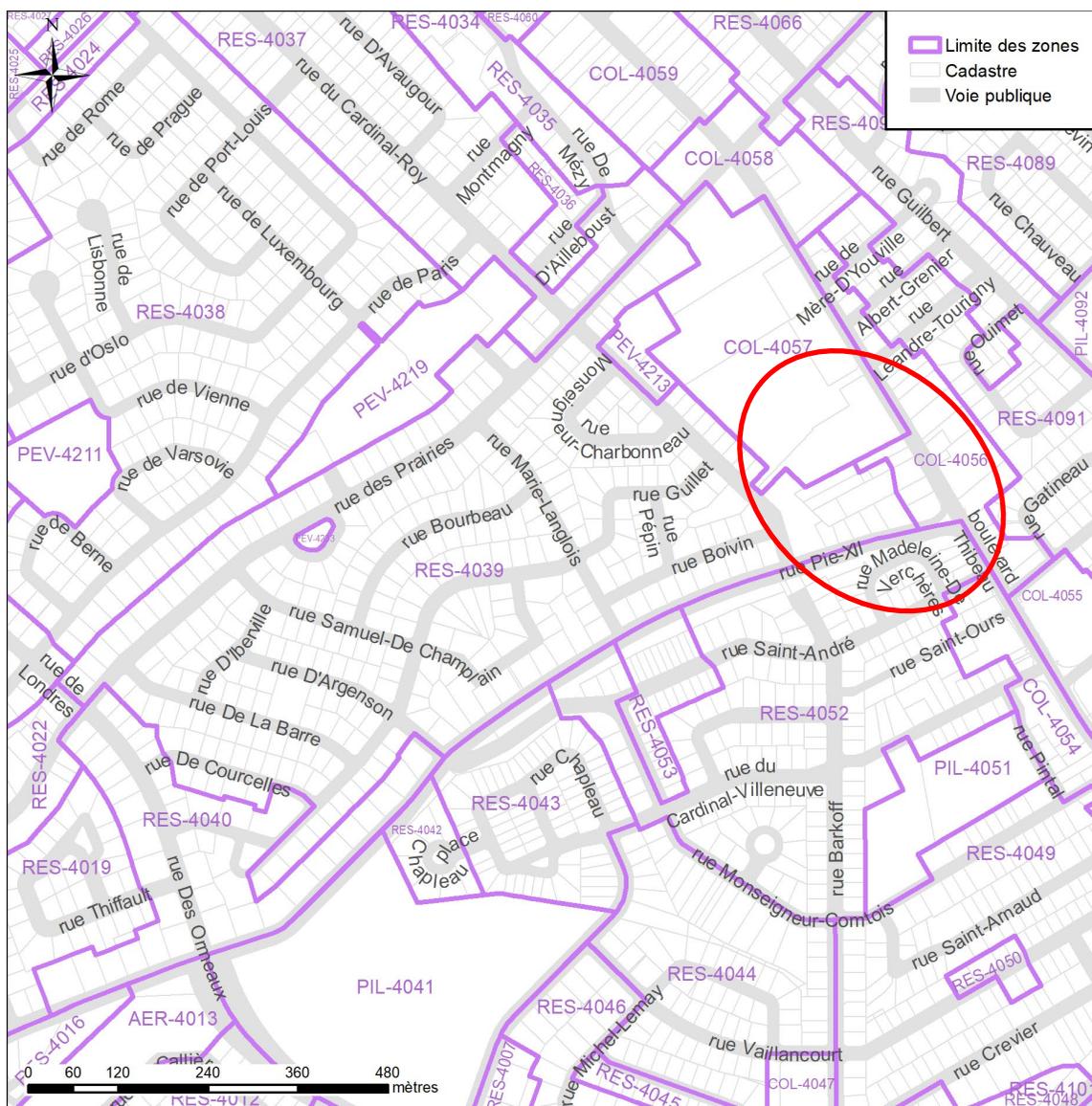
---

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay,  
assistante-greffière

ANNEXE I

ZONAGE ACTUEL

(Article 1)

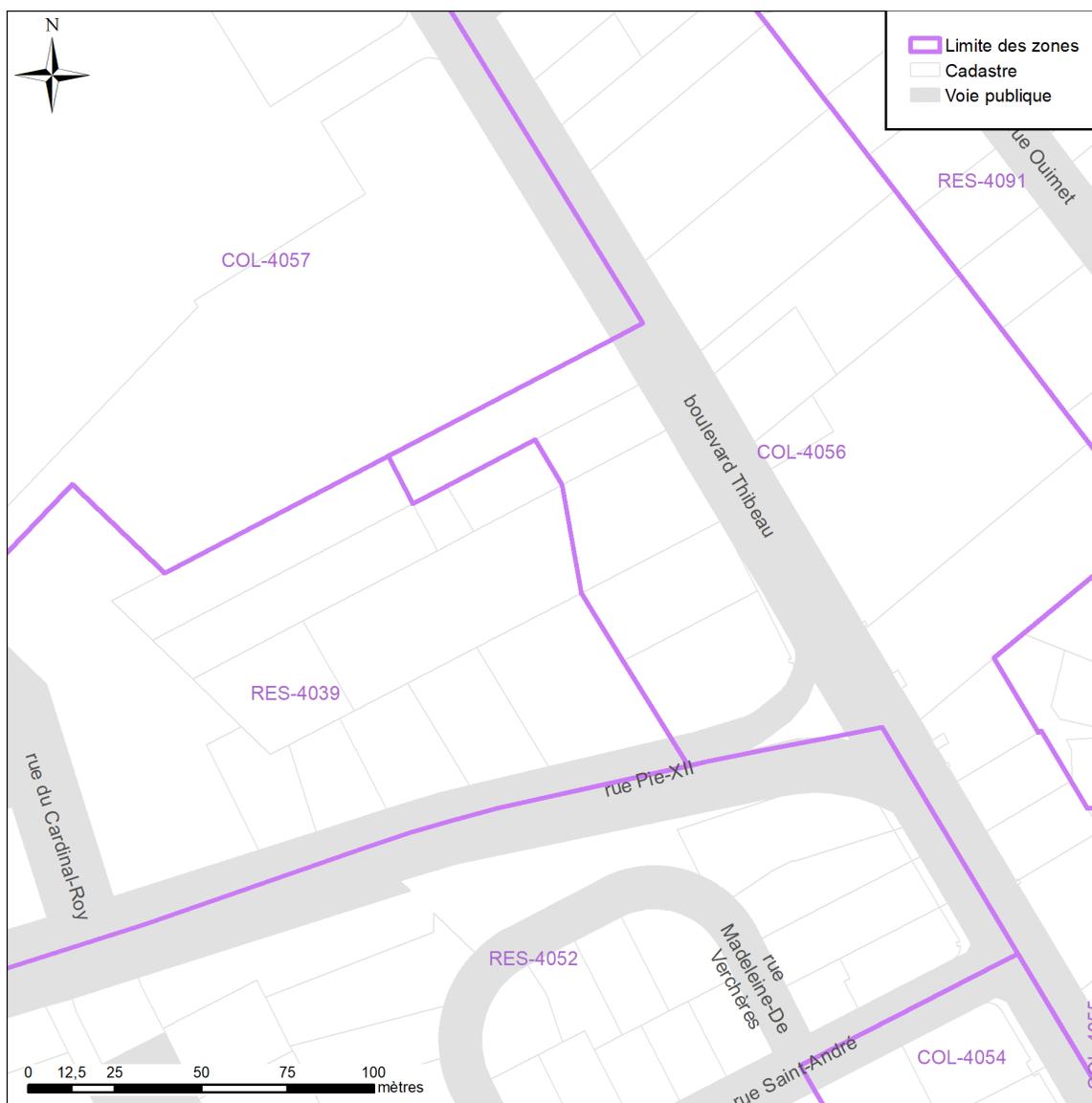


 Localisation approximative du secteur visé par la modification réglementaire

ANNEXE I

ZONAGE ACTUEL (Agrandissement)

(Article 1)

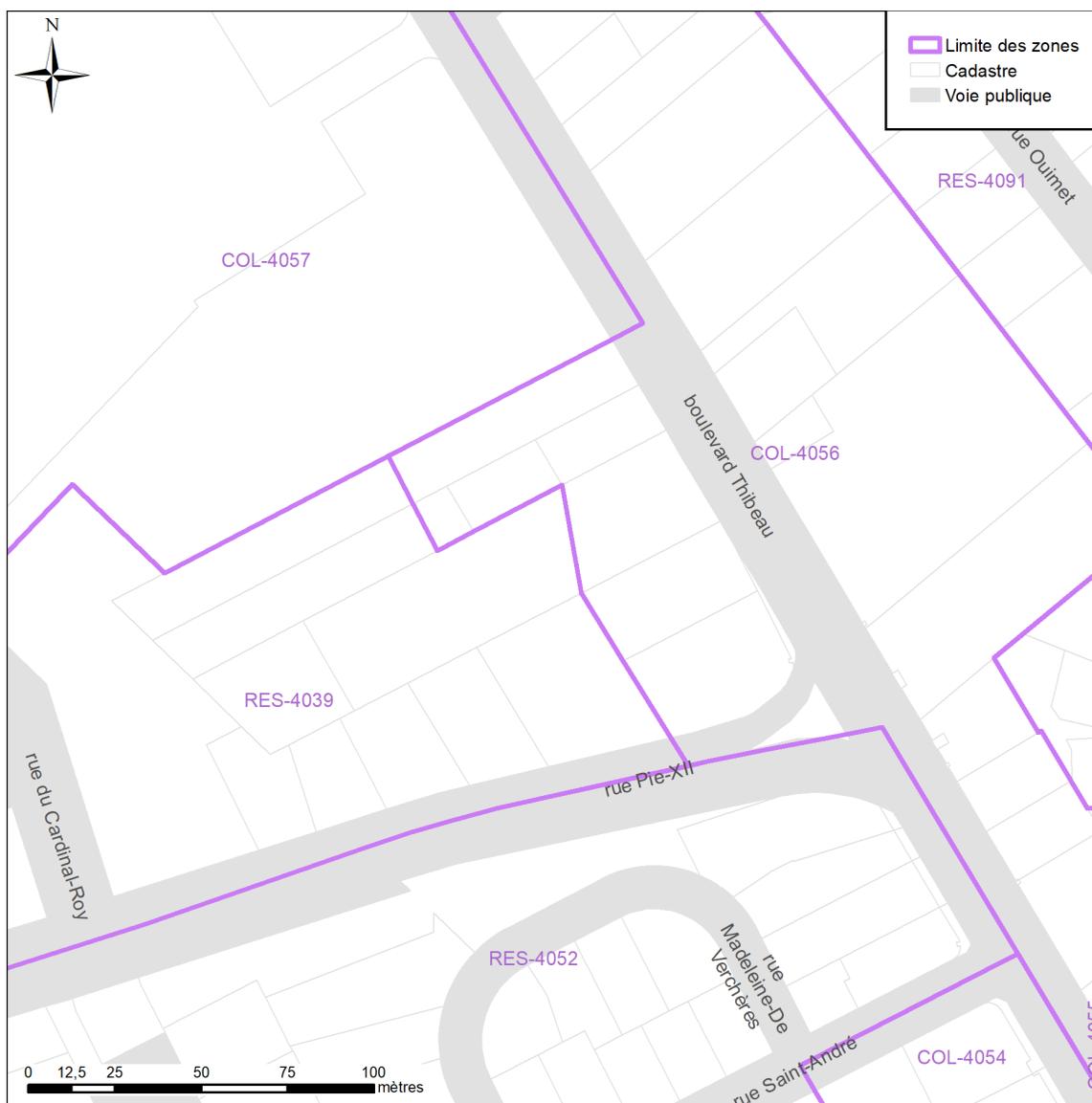




ANNEXE II

ZONAGE PROPOSÉ (Agrandissement)

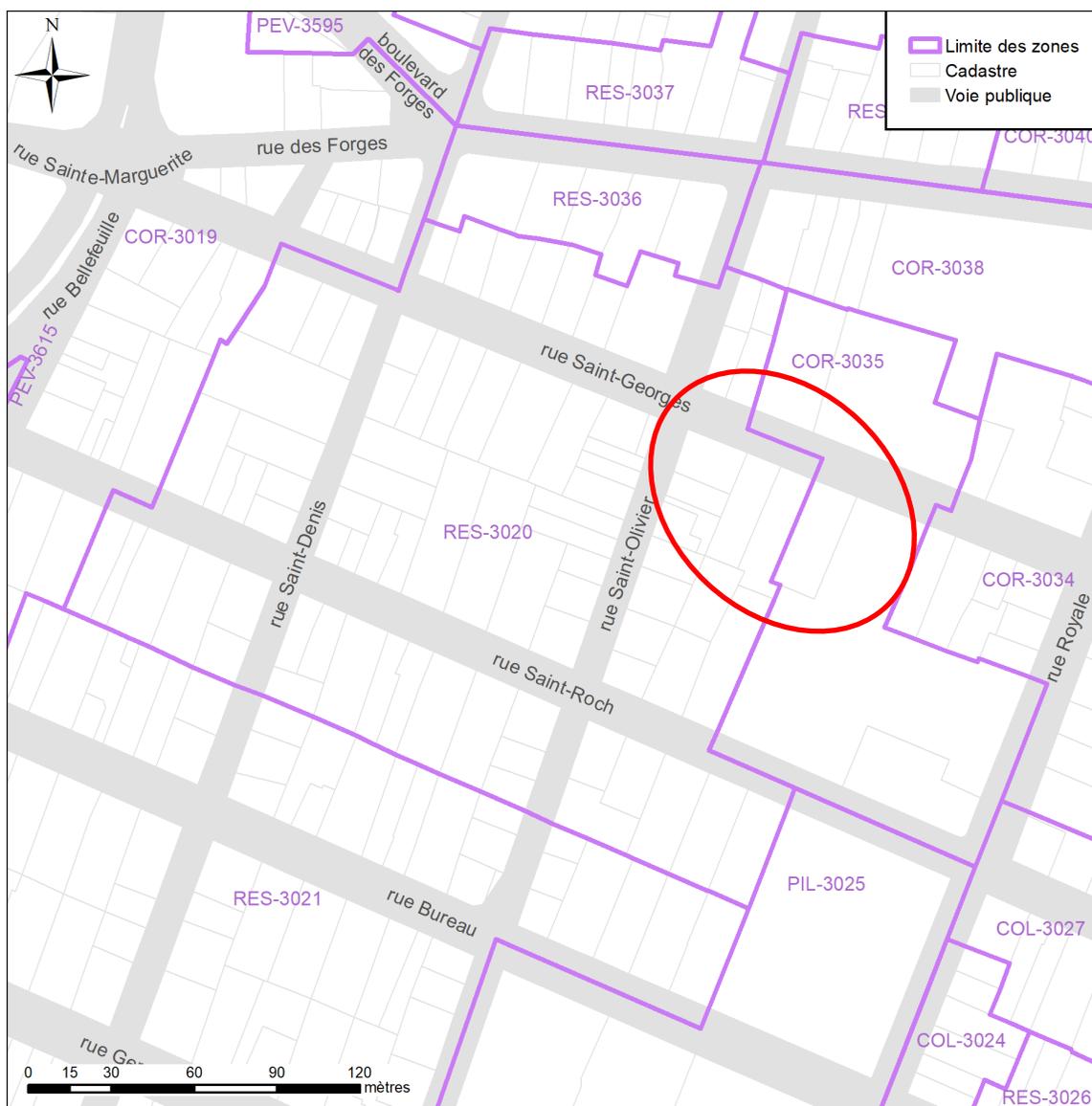
(Article 1)



ANNEXE III

ZONAGE ACTUEL

(Article 2)

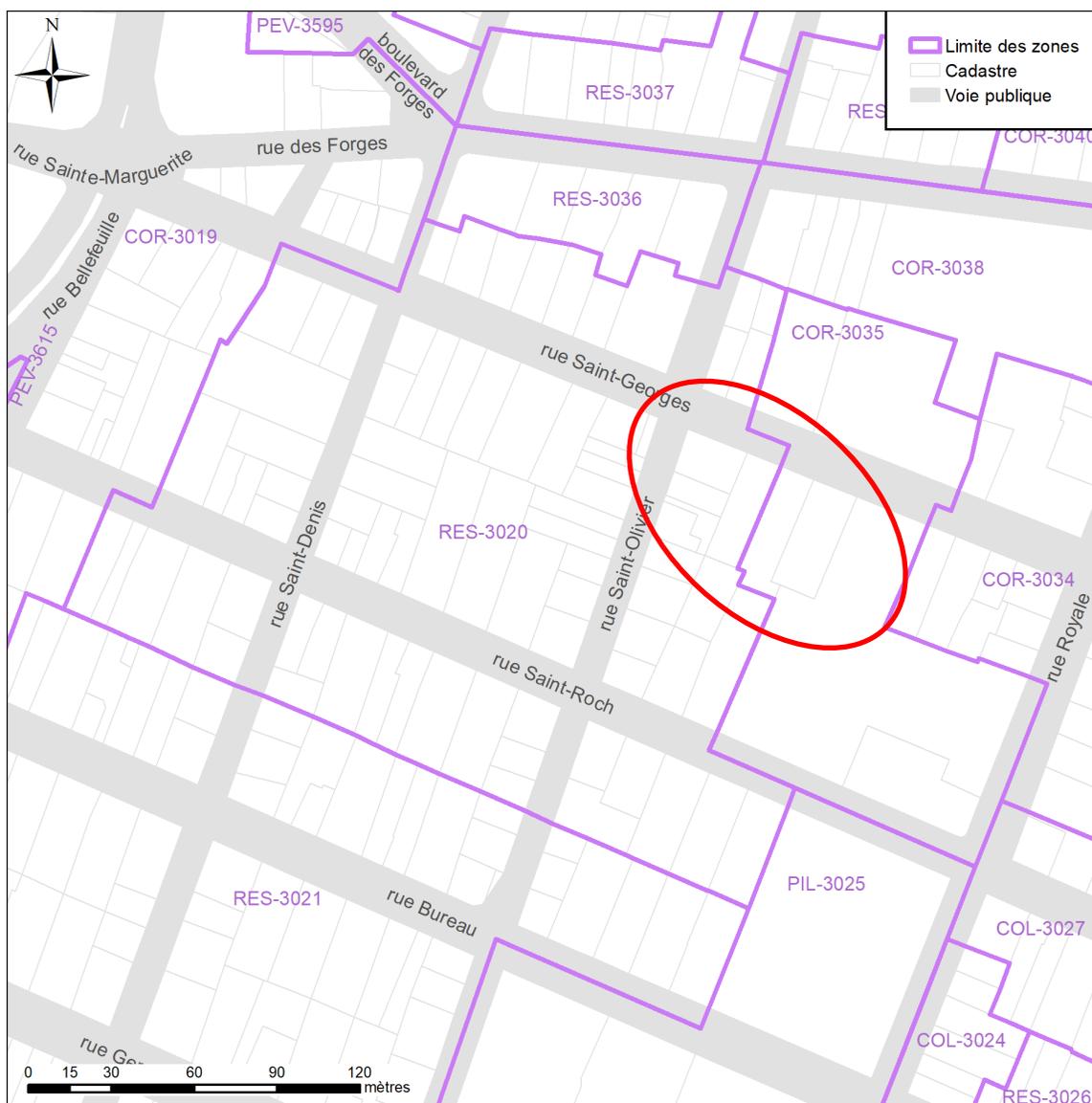


 Localisation approximative du secteur visé par la modification réglementaire

ANNEXE IV

ZONAGE PROPOSÉ

(Article 2)



 Localisation approximative du secteur visé par la modification réglementaire